

## HCDH Tunisie – Programme de subventions – Candidature des bénéficiaires (2025)

### **1. Détails du projet :**

Informations sur le demandeur	
Nom de l'institution	
Adresse postale	
Date de création	
Lieu d'enregistrement (Ville, Gouvernorat)	
Signataire autorisé	
Site web	
Chef de projet	
Email	
Téléphone	
Date de début du projet	
Date de fin du projet	
Titre du projet	
Résumé du projet	
Analyse contextuelle (analyse des conditions problématiques que le projet vise à influencer positivement)	[Maximum 4000 caractères, police 11pt, interligne simple]
Objectifs principaux (objectifs principaux, identification des problématiques spécifiques, méthodologie proposée qui mènera aux résultats attendus)	[Maximum 4000 caractères, police 11pt, interligne simple]
Méthodologie du projet (comment le projet sera mis en œuvre)	[Maximum 4000 caractères, police 11pt, interligne simple]
Principaux bénéficiaires du projet (bénéficiaires cibles)	[Maximum 4000 caractères, police 11pt, interligne simple]
Risques et mesures d'atténuation (principaux risques et actions prévues pour les réduire)	[Maximum 4000 caractères, police 11pt, interligne simple]
Durabilité (comment le projet sera maintenu après la fin de la subvention)	[Maximum 4000 caractères, police 11pt, interligne simple]

Impact environnemental (comment l'environnement sera affecté par le projet)	[Maximum 4000 caractères, police 11pt, interligne simple]
Ressources humaines du projet (rôles et responsabilités du personnel impliqué dans le projet)	[Maximum 4000 caractères, police 11pt, interligne simple]

**2. Modèle budgétaire complet : [\[Download\]](#)**

**3. Portail des partenaires des Nations Unies :**

Pour être recevables, les organisations doivent s'enregistrer dans le Portail des Partenaires des Nations Unies : <https://www.unpartnerportal.org/landing/>

**Contact :** [ohchr-tunisia@un.org](mailto:ohchr-tunisia@un.org)

**En sollicitant une subvention et en recevant une subvention du Fonds, les organisations s'engagent à respecter les [directives](#) en vigueur au moment de la demande. Elles s'engagent, en outre, à respecter les obligations financières et administratives des Nations Unies liées à l'utilisation de la subvention.**